

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 août 2021 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5546-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant les items suivants :

15.1- Demande prime Covid

15.2- Heure des réunions du c.a.

Et en y retirant les items suivants :

8- Statut de Madame Lynne Boucher

9- Addenda – Politique de travail

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5547-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 17 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy

APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 juin 2021 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 19 août 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de juin et juillet 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bacs bleus) au cours des mois de juin et juillet 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5548-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
Juillet : C/P : 607 298,18 \$, salaires : 59 821,02 \$, pour un montant total de 667 119,20 \$ et Août : C/P : 438 293,18 \$, salaires : 73 113,66 \$, pour un montant total de 511 406,84 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET ET SMBR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5549-21

COLLECTE DE FEUILLES MORTES 2021 ET ARBRES DE NOËL 2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2021 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2022, comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5550-21

APPEL D'OFFRE PUBLIC ET/OU SUR INVITATION POUR 2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à aller en appel d'offre public et/ou sur invitation, pour différents services et/ou fournitures nécessaires à la Régie au cours de l'année 2022, tels : essence, diesel, granulats, location de machineries, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5551-21

EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE

CONSIDÉRANT que la charge de travail concernant les projets et les communications est de plus en plus grande à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'une ressource supplémentaire serait nécessaire pour accomplir différentes tâches reliées aux différents projets déjà mis en place et à venir;

CONSIDÉRANT que le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sera adopté prochainement et que plusieurs actions y sont requises pour atteindre les objectifs en ce qui concerne la diminution de l'enfouissement et le traitement des matières compostables;

CONSIDÉRANT que plusieurs représentations auprès des ICI seront éventuellement à faire, et ce, à l'extérieur du bureau;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'embauche d'une nouvelle ressource et mandate pour ce faire, monsieur Eric Maheux, directeur général à la Régie et madame Audrey Paquet, responsable des communications à la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5552-21

PRIX MOYEN LEVÉE DES BACS BLEUS

- CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie ont toujours payé la levée des bacs bleus et des conteneurs en fonction d'un prix moyen;
- CONSIDÉRANT qu'un calcul à l'interne est fait pour connaître ce prix moyen;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le calcul fait à l'interne par la Régie pour obtenir un prix moyen pour la levée des bacs bleus et des conteneurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5553-21

DEMANDE DE M. GERVAIS FORTIN

- CONSIDÉRANT que M. Gervais Fortin a fait une demande pour acheter une parcelle de notre terrain;
- CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain pourrait être utilisée dans l'avenir;
- CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de bois rendu à maturité sur cette parcelle de terrain;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil refuse de vendre la parcelle de terrain tel que demandé par M. Gervais Fortin;

QUE ce conseil autorise, sous supervision de la Régie, M. Gervais Fortin à bûcher le bois rendu à maturité que l'on retrouve sur la parcelle de terrain mentionnée dans la demande de celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5554-21

SURPRESSEUR AU SMBR

- CONSIDÉRANT qu'une révision du surpresseur #3 au SMBR est nécessaire;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour un prix pour la révision et qu'une soumission a également été demandée pour le prix d'un surpresseur neuf;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil opte pour l'achat d'un surpresseur neuf au montant de 10 820,18 \$ taxes en sus;

QUE ce conseil demande la récupération de l'ancien surpresseur qui est en révision, ce qui inclus des frais supplémentaires de 229 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5555-21

OFFRE DE SERVICE ENTRÉE ÉLECTRIQUE – PROJET VIRIDIS

- CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service de plan d'ingénierie, pour l'entrée électrique du projet Viridis, de la firme PGA Experts;
- CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture du dossier avec Hydro Québec;
- CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu une visite de terrain;
- CONSIDÉRANT que Viridis a retenu les services d'Électro Kingsey;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil ne retienne pas les services de la firme PGA Experts au montant de 3 800,00 \$, taxes en sus;

QUE la firme PGA Experts ne facture que les frais déjà encourus dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5556-21

DEMANDE PRIME COVID

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Poulin, employé à la Régie, a déposé une demande pour que la Régie verse une prime Covid;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil refuse la demande de M. Poulin.

ADOPTÉE

INFORMATION

Les représentants sont mis au courant que les réunions du c.a.de la Régie vont demeurer à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5557-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX